

Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)



1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Instrument complémentaire (pour MA orientation orchestre)
Code	
Filières, orientations et options	- Master of Arts en interprétation musicale - Orchestre -
Cours à choix	Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières : Non
Site	Genève
Niveau du cours (si pertinent)	Si cours annuel : A1 Si cours semestriel : S3
2. Organisation	
Organisation temporelle	Cours régulier annuel Cours régulier semestriel <i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i>
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	30
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre	
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	Cours individuel
Langue(s) d'enseignement	Français
3. Prérequis	
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	Pas de prérequis
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)	
- Acquérir une compétence technique solide sur les instruments complémentaires tels que le piccolo, la clarinette en Mib, la clarinette basse, le cor anglais ou le contrebasson (selon pertinence), en développant le doigté, l'embouchure et la technique respiratoire spécifiques à chacun. - Interpréter les passages orchestraux représentatifs et les solos écrits pour les instruments complémentaires associés à l'instrument principal de l'étudiant-e, en respectant les styles et les pratiques d'interprétation propres à chaque instrument. - Développer la capacité à s'intégrer harmonieusement au sein d'un ensemble en jouant des instruments complémentaires, en collaborant efficacement avec les autres musicien-ne-s et en respectant les équilibres sonores et les dynamiques de groupe.	

- Appliquer les compétences techniques et musicales acquises sur l'instrument principal pour faciliter l'apprentissage et la maîtrise des instruments complémentaires, en utilisant des stratégies d'adaptation et de transfert de compétences.

5. Contenu et forme de l'enseignement

Travail de la technique instrumentale et du répertoire pour l'instrument complémentaire concerné.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.

TYPE DE VALIDATION

Examen noté

* MODALITÉS D'ÉVALUATION

Prestation artistique

Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne :

Contenu de l'examen (si pertinent) :

COMPOSITION DU JURY

Expert-e externe

Expert-e interne

Professeur-e-s concerné-e-s avec voix consultative

Remarque(s) :

7. Modalités de remédiation et de répétition

Possibilité	Pas de remédiation <i>La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.</i>
Modalités	

8. Remarques

Cet enseignement s'adresse aux étudiant-e-s de flûte, hautbois, clarinette et basson du Master en interprétation musicale avec orientation orchestre.

Les étudiant-e-s de clarinette suivront cet enseignement de la façon suivante :

S1 – Clarinette basse

S2 – Clarinette en mi bémol

S3 – À choix (entre clarinette basse et clarinette en mi bémol)

Les percussionnistes en Master orchestre ne suivent pas de cours. À la place de celui-ci, ils-elles suivent en première année de MA le cours *Instrument historique complémentaire BA*.

9. Bibliographie	
10. Enseignant-e-s	
Divers-es enseignant-e-s	
11. Validation du descriptif	
Date de validation	2024
Instance de validation	Coordination de l'enseignement HEM